

Compte-rendu

Me voici dans la métropole du pays de Liège. Il y a trop peu de temps que j'habite la capitale, pour que vous puissiez exiger de moi un tableau de cette ville. Pour bien juger, il faut voir par ses yeux, examiner, réfléchir. Le premier coup d'œil nous induit souvent en erreur.

Adrien-Joseph HAVÉ, 1786

À la fin du XVIII^e siècle, Liège compte plus de trois cents demeures patriciennes à entrée cochère. Il subsiste aujourd'hui une petite centaine d'édifices, souvent abîmés, amputés, corrompus. Une meilleure connaissance de cet ensemble architectural est primordiale pour la préservation et la restauration de ces témoins.

L'étude s'est concentrée sur les habitations comprises dans l'enceinte de la ville : la Cité de Liège. Si la construction des demeures s'échelonne sur plusieurs siècles, toutes sont habitées durant le XVIII^e siècle. Il commence à Liège à l'extrême fin du XVII^e siècle – le bombardement de 1691 est une date clef – et s'achève à la fin de l'Ancien Régime qui, socialement et architecturalement, modifie sensiblement la ville.

Pour ces habitations patriciennes, d'une variété déconcertante, un critère de sélection a été privilégié : l'entrée cochère. Qu'importent ses dispositions, elle apparaît comme un élément commun à un ensemble patricien répondant à une certaine définition. Les témoignages d'époque démontrent encore l'importance sociale que confère la possession d'un équipage.

Il était tentant de désigner les demeures étudiées sous le nom d'*hôtel*, d'*hôtel de maître*, d'*hôtel particulier*... autant d'expressions entrées dans l'usage actuel. Mais l'acception ne recouvre pas l'ensemble de l'univers observé et la réalité bâtie patricienne revêt diverses formes, se déclinant dans la littérature et dans l'usage sous les termes de *maison* et d'*hôtel*. Le terme *maison* est le plus largement utilisé pour les patriciens alors que celui d'*hôtel* est employé avec parcimonie, puis plus généreusement à partir de la fin du XVIII^e siècle, pour désigner l'habitation du haut patriciat qui se compose : des tréfonciers – chanoines du chapitre cathédral –, des membres de l'État noble, des diplomates étrangers, et de quelques personnages provenant de familles qui se sont distinguées

durant le siècle, connaissant une ascension sociale notoire – anoblissement dans tous les cas, emplois prestigieux, alliances honorables, proximité du prince... autant de distinctions à rassembler pour que la demeure soit, éventuellement, qualifiée d'*hôtel*.

À côté du nom accordé à la demeure, l'architecture de l'habitation exprime sous divers aspects la qualité sociale de son occupant. La situation même de la maison dans la Cité montre souvent des prédispositions topographiques et des regroupements liés à une qualité sociale. Les familles de vieille noblesse et les tréfonciers se rassemblent autour de la cathédrale et sur les terrains les plus étendus de l'Île. À défaut de place disponible dans ces territoires, le patriciat s'oriente vers d'autres parties de la ville comme les bords de Meuse.

Il existe de multiples manières d'implanter une demeure. Ceci s'explique par les formes et dimensions de parcelles, elles-mêmes conditionnées par l'histoire et la topographie, et par le fait qu'il y ait peu de demeures construites ex-nihilo. Avec autant d'aléas, le choix de l'implantation d'une demeure peut-il émaner du constructeur ? Il paraît concevable de percevoir au moins une option pour celui-ci : le rapport que son édifice entretient avec la ville : lui tourne-t-il le dos, s'orientant vers une cour ou un jardin, ou, au contraire, s'ouvre-t-il et se montre-t-il à la ville. C'est avant tout le statut social du constructeur ou re-constructeur qui justifie le choix de la relation que la demeure compose avec la ville. Les riches marchands privilégient une meilleure visibilité, exposant un corps de logis à front de rue dans des voies au passage intense, tandis que le haut patriciat, dont la supériorité sociale n'est plus à démontrer, oriente volontiers son logis vers l'intérieur.

La composition des édifices – volumes, élévations, entrées... – exprime les mêmes orientations et affirme plus nettement encore l'image que souhaite révéler le patricien. Ainsi, des personnages dont le statut est fermement établi ne se voient sans doute pas dans l'obligation de réaffirmer leur position supérieure à travers l'élévation de leur maison, dès lors d'une architecture très sobre. Les riches marchands, ou les personnages en quête de reconnaissance sociale choisissent des lieux à grande visibilité dans la Cité et développent des façades richement décorées.

De même que les appellations données aux habitations patriciennes, les noms donnés aux espaces de l'habitation sont observés par la lecture croisée de multiples documents d'archive. À côté de divergences et précisions de vocabulaire selon la

destination et l'auteur de la source, on remarque que les termes employés pour des espaces à la fonction similaire ne sont pas les mêmes pour toutes les maisons, exprimant à nouveau une caractérisation sociale des mots de l'architecture. On constate aussi une évolution qui non seulement remplace les termes wallons par ceux de France, mais estompe aussi les différences sociales plus on avance dans le siècle.

La demeure patricienne est composée d'espaces à usage précis – *place à manger, chambre à coucher, cabinet de toilette...* –, sont souvent accompagnés du qualificatif « grand » – *grand escalier, grande salle, grand cabinet...* – et expriment une spécialisation de plus en plus importante : la *cuisine* devient le local où se préparent les repas, alors que dans les maisons ordinaires, elle constitue la pièce de vie et que dans les demeures cossues d'un « petit patriciat » elle se confond avec la *place à manger*.

La distinction des nombreux espaces de la demeure est marquée par la cohabitation de personnes de qualité sociale différente : le maître de maison et les siens d'une part, la domesticité de l'autre. La demeure patricienne constitue en effet un savant assemblage d'espaces destinés aux maîtres – *cabinets, grandes salles, place à manger...* –, lieux répondant à un souci tantôt de parade tantôt d'intimité, et d'espaces réservés aux services assurés par la domesticité – *cuisine, office, remises, écuries...* Espaces des maîtres et des domestiques sont plus nettement marqués selon le statut social du maître : plus sa qualité est grande, plus le clivage est architecturalement perceptible.

Tous les patriciens ne sont pas propriétaires, certains occupent des *quartiers* de maisons. Un chanoine et son domestique ne se logent pas comme un noble et sa suite. Un tréfoncier vit sur un autre pied qu'un chanoine de collégiale. Puis, la dimension familiale diffère d'une maison à l'autre, notamment selon le nombre de domestiques. Enfin, tout ce monde n'occupe pas la Cité en permanence. Les modes d'occupation de la demeure sont variés et les dispositions architecturales contribuent à diversifier davantage l'ensemble. Il est néanmoins possible de proposer quelques constantes d'organisation au XVIII^e siècle, qui tendent toutes vers un accroissement du confort de l'habitation. Par exemple, le passage à couvert, entrée protégée à la sortie de la voiture, apparaît comme une pratique liégeoise que l'on retrouve déjà dans les portiques en bout de passages cochers à la fin du XVII^e siècle. On observe aussi que les demeures patriciennes liégeoises laissent peu de place aux lieux destinés à la parade et à la réception, et que l'organisation générale illustre plutôt une vie de famille. Les patriciens

investissent largement dans « leur campagne », car c'est là que certains passent le plus clair de leur temps, qu'ils reçoivent, là aussi où la contrainte du terrain ne s'applique pas et permet de se mettre pleinement au goût du jour.

Il eut été dommage d'aborder l'architecture liégeoise du XVIII^e siècle sans regarder ce qui se pratique en France, et spécifiquement à Paris, qui donne le ton. L'influence française sur Liège n'est plus à démontrer, les liens sont multiples et variés et imprègnent peu ou prou la société liégeoise. Il y a d'autres influences mais celle de la France est la plus prégnante car elle est aussi celle de la langue qui structure pensée et matérialité, société et architecture. Le vecteur de diffusion du goût français que sont les traités d'architecture a été privilégié dans l'étude. Les ouvrages, publiés à Paris, circulent à Liège et diffusent aussi l'art, français par excellence, d'organiser les espaces : la *distribution*. S'il n'y a pas à Liège d'observation stricte des modèles de distribution, comme on peut le voir avec certains éléments de décor, on trouve en revanche une parfaite adoption des pratiques distributives développées en France. On retient surtout de cette influence une parfaite assimilation des concepts qui sous-tendent la théorie architecturale de l'Ancien Régime, plus encore toute la société, et dont les deux principaux nous paraissent être la *convenance* et la *bienséance* : totale correspondance entre l'architecture, la qualité sociale de l'occupant et l'usage de l'édifice.

La fin de l'Ancien Régime bouleverse l'architecture liégeoise, touchant particulièrement les biens du clergé et de l'aristocratie. La noblesse n'est plus au centre de la réussite et de riches personnages, dont la seule fortune ne suffisait pas à leur ascension sociale durant l'Ancien Régime, achètent ces maisons, matérialisation d'un train de vie que leur richesse leur permet désormais. Outre l'image qu'elles offrent, la grande dimension de ces demeures sera recherchée et elles serviront au commerce de riches marchands, les corps de logis secondaires se transformant en entrepôts, ou elles seront divisées en plusieurs logements distincts. Leur configuration architecturale sera aussi idéale pour l'installation d'une auberge : de nombreuses demeures patriciennes seront ainsi transformées d'*hôtels* en « hôtels ».